

AMELIORATION DE L'APROVISIONNEMENT EN EAU DOMESTIQUE DES HABITANTS DE BEIT DAJAN

Convention de partenariat – Première année 2018 / 2019

Entre les partenaires ci-dessous nommés :

**Association France Palestine
Solidarité Lorraine Sud**
Représentée par son président
Alain Desmarest
7 rue Pierre Seguin
54500 VANDOEUVRE les NANCY

Association Arabe des Agronomes Palestiniens
Vice Président : Issa El Shatleh
Sabat Building, 2ed floor
Edward Saed St.
Ramallah

**Municipalité de Beit Dajan
Monced Abu Jiesh**
Monsieur le maire
Beit Dajan village center

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet la réalisation du programme : « **Construction de 80 citernes d'eau à Beit Dajan (Cisjordanie occupée)** ».

Le projet comprend la construction de citernes souterraines, l'accompagnement technique et la gestion administrative et financière.

Article 2 : Description du programme

D'une part, les ressources en eau de la commune sont très largement insuffisantes pour couvrir les besoins des habitants de la commune. D'autre part, le réseau communal de distribution d'eau de la commune de Beit Dajan ne permet pas de desservir les extensions du village.

Dans le cadre actuel de l'occupation de la Palestine, la municipalité ne peut trouver aucune autre ressource complémentaire.

Dans ces conditions, la commune ainsi que les habitants de la périphérie du village sont dans l'obligation d'acheminer l'eau par camion citerne à un prix prohibitif.

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de la périphérie, la municipalité souhaite aider les familles concernées à s'équiper en réservoirs souterrains de collecte de l'eau de pluie.

Les besoins sont estimés à environ 80 équipements.

La réalisation du programme sera étalée sur une période de 4 années au moins.

La présente convention concerne la première année de réalisation du programme.

Chaque année fera l'objet d'une convention annuelle spécifique **en fonction des disponibilités financières du porteur de projet**

L'annexe à la présente convention donne un descriptif détaillé du programme.

Article 3 : Organigramme de mise en œuvre

- Les maîtres d'ouvrages sont les bénéficiaires.
- La maîtrise d'œuvre est assurée conjointement par la municipalité de Beit Dajan et l'association AAA (Association Arabe des Agronomes Palestiniens).
- Le porteur de projet est l'AFPS Lorraine Sud pour le compte de la coordination Grand Est des associations AFPS Alsace, Lorraine Sud, Metz et Thionville. Elle assure le contrôle financier.

Article 4 : Mode opératoire

41.- Le porteur de projet :

Nom	N° SIRET	Date création
Association France Palestine Solidarité Lorraine Sud	75290871500010	15 avril 1996

42.- Maîtrise d'ouvrage :

Les maîtres d'ouvrage propriétaires des installations sont les bénéficiaires.

43.- Maître d'œuvre :

Par délégation des Maîtres d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre est assurée conjointement par la municipalité de Beit Dajan et l'association AAA.

431.- La commune de Beit Dajan est destinataire des fonds de financement du programme versés par l'AFPS Lorraine Sud.

Elle s'engage à verser les fonds aux destinataires après réception des travaux et des rapports techniques et financiers, conformément au budget contenu dans la présente convention.

Elle informe le porteur de projet des dépenses effectuées et leur transmet les justificatifs (compte rendu de réception des travaux, factures de réalisation des travaux, rapports techniques).

Sur justificatifs, elle fait appel au du porteur de projet, selon les besoins de financements prévus dans la présente convention.

Compte bancaire commune de Beit Dajan			
IBAN	PS69PALS 0484 0731 5840 3330 02001	SWIFT	

432.- L'association AAA en lien avec la municipalité de Beit Dajan assure la coordination des travaux et le suivi technique. Elle établit un rapport technique pour chaque opération et fait part de ses éventuelles observations.

Nom	N° enregistrement	Date enregistrement
Association Arabe des Agronomes Palestiniens	AR-22503-A	2007

Le montant du budget ne peut être augmenté. Des modifications peuvent être apportées au projet technique sans augmentation de l'enveloppe globale. Le maître d'œuvre doit en informer ses partenaires.

Le maître d'œuvre (la municipalité de Beit Dajan et l'association AAA) établira un rapport d'exécution financière comportant le listing des factures acquittées (objet, entreprise, montant HT, date d'acquittement), le bilan financier détaillé, un avis sur l'exécution financière du projet.

Les pièces justificatives seront conservées par la commune de Beit Dajan et pourront être consultées à la demande du porteur du projet, en particulier lors de la réception des travaux.

433.- Réception des travaux et Contrôle financier

Le porteur de projet assurera les réceptions des travaux en coordination avec le maître d'œuvre.

Celles-ci seront effectuées sur place dans le cadre de missions de solidarité.

La convention signée donnera lieu au paiement d'un acompte de 75 % par le porteur de projet.

Le solde sera versé après réception des travaux et réception des rapports et pièces justificatives après s'être assuré de la régularité et de la fiabilité des comptes.

Article 5 : Budget et Financements – première année – 2018/2019

51.- Le budget du projet s'établit comme suit pour 2018/2019 :

Budget pour la première année 2018/2019 pour 10 citernes					
Objet	Details	Total budget (Euro)	Contribution Porteur de projet	Contribution Beneficiaries €	% par catégorie
Construction de 10 citernes					
Fournitures	10 x 2013 €	20 130	20 130	0	40 250
Travaux en régie propre	10 x 2012 €	20 120	0	20 120	87%
Coûts généraux de conduite du projet					
Salaries					
Coordinateur spécialiste (Conseil municipal)	3 mois * 800 €	2 400	2 400	0	
Contrôle technique et financier (AAA)	3 mois * 500 €	1 500	1 500	0	
Communication et transports coordinateur					
Transports, communication et frais divers	3 mois * 150 €	450	450	0	5 550
Visibilité des partenaires					
logos partenaires sur les citernes	10 placards * 25 €	250		250	12%
Frais administratifs					
Coûts administratifs AAA	3 mois x 250 €	750	750	0	
Papier, encre, locations, électricité et divers	3 mois x 150 €	450	450	0	
TOTAL 10 citernes		46 050	25 680	20 370	100
Objectifs de financement première année			AFPS	8 500	18%
			Collectivités	17 180	37%
			Bénéficiaires	20 370	44%
			Total	46 050	100%

52.- Première tranche de réalisation

La présente convention concerne une première tranche de réalisation de ce programme qui sera réalisée sur la base des fonds disponibles du porteur de projet et des financements des collectivités acquis à la date de signature de la présente convention.

Cette première tranche 2018/2019 concernera 6 citernes :

Budget pour la première tranche 2018/2019 pour 6 citernes					
Objet	Details	Total budget (Euro)	Contribution Porteur de projet	Contribution Beneficiaries €	% par catégorie
Construction de 6 citernes					
Fournitures	6 x 2013 €	12 078	12 078	0	24 150
Travaux en régie propre	6 x 2012 €	12 072	0	12 072	87%
Coûts généraux de conduite du projet					
Salaries					
Coordinateur spécialiste (Conseil municipal)	1,8 mois * 800 €	1 440	1 440	0	
Contrôle technique (AAA)	1,8 mois * 500 €	900	900	0	
Communication et transports coordinateur					
Transports, communication et frais divers	1,8 mois * 150 €	270	270	0	3 330
Visibilité des partenaires					
logos partenaires sur les citernes	6 placards * 25 €	150		150	12%
Frais administratifs					
Coûts administratifs AAA	1,8 months x 250 €	450	450	0	
Papier, encre, locations, électricité et divers	1,8 months x 150 €	270	270	0	
TOTAL 6 citernes		27 630	15 408	12 222	100
Objectifs de financement première année			AFPS	12 108	44%
			Collectivités	3 300	12%
			Bénéficiaires	12 222	44%
			Total	27 630	100%

53.- Avenants financiers

En fonction des décisions des financeurs la présente convention fera l'objet d'avenants dans la limite du budget total de la première année

Article 6 : Calendrier

Signature de la convention	décembre 2018
Transfert d'un acompte 75 % de la subvention, soit 11 500 €	décembre
Mise en œuvre	novembre 2018 juin 2019
Rapports techniques et financiers par le maître d'oeuvre	Après réalisation des travaux
Réception des travaux	Visite sur place dans le cadre d'une mission en Palestine
Versement du solde: 3 908 €	Après validation des rapports techniques et financiers

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature de celle-ci et prend fin lors de la réception finale des travaux de cette première tranche.

Articles 8 : Litiges

Les parties signataires de cette convention conviennent de respecter leurs engagements. Si des différends se produisent au cours de la mise en œuvre du projet, les parties conviennent de les résoudre par voie de négociation, et s'interdisent tout recours juridique.

Fait le 20/12/18 à Nancy et le 21/12/18 à Ramallah

Pour l'Association France Palestine Solidarité Lorraine Sud

Représentée par son président
Alain Desmarest



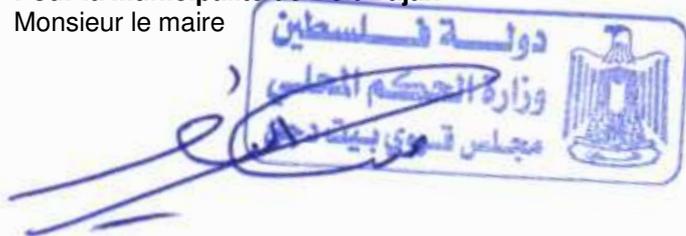
Pour l'Association Arabe des Agronomes Palestiniens

Représentée par son Président



Pour la Municipalité de Beit Dajan

Monsieur le maire



AMELIORATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DOMESTIQUE DES HABITANTS DE BEIT DAJAN

Convention de partenariat – Première année 2018/2019

ANNEXE - Présentation du projet global



Logo
Municipalité Beit Dajan

Logo
AAA

Construction de 80 citernes d'eau potable en vue d'améliorer l'accès à l'eau à usage domestique pour les familles du village de Beit Dajan (Est de Naplouse)

Maître d'ouvrage : les bénéficiaires

Maître d'œuvre : la municipalité de Beit Dajan

Contrôle technique et financier de l'opération : Association Arabe des Agronomes Palestiniens

Ce projet est proposé par la municipalité du village de Beit Dajan, suite
au visites effectuée par l'AFPAS Alsace et L'AFPAS Lorraine Sud dans le cadre
de leurs mission en Palestine en 2017 et 2018

1.- Description du projet

11.-Le village de Beit Dajan

Beit Dajan (altitude 536m) est un village palestinien situé à 12 km à l'Est de Naplouse. A proximité du village se trouvent les localités suivantes : Salem à 4 km et An-Nassiriya à 8 km au Nord, Beit Fourik à 3,5 km au Sud et plus loin, Jiftlik à 23 km à l'Est. La surface de Beit Dajan est de 4 800 ha, dont 600 ha urbanisés comptent 4 200 habitants, population qui atteint environ 5 000 personnes durant l'été avec l'arrivée de nombreux expatriés venus visiter leur famille dans le village.



12.-La question de l'approvisionnement en eau

Beit Dajan souffre de pénuries d'eau. Le village est dépendant des ressources en eau de pluie collectée dans des réservoirs pour les différents usages domestiques. Cette situation se prolonge depuis 2008. Seuls une partie du village est desservie par un réseau de distribution d'eau en provenance d'une nappe souterraine dont la source se situe à 3,5 km du village dont la capacité de production est de 70m³/heure, partagée entre beit Dajan (30m³/heure) et Beit Fourik (40 m³/heure pour 14 000 habitants).

Depuis 2016, le débit a fortement diminué et se situe actuellement à environ 27 m³/heure partagés entre les deux localités.

Le prix de l'eau distribuée par le réseau est de 5 Nis (1 €) pour les 10 premiers m³, 5 NIS (1.2 €) pour les 10 m³ suivants et 6 NIS (1.44€) pour les m³ supplémentaires.

La pénurie d'eau se fait particulièrement sentir au cours de l'été. La ressource du réseau est alors réduite à moins de 27 m³/h alors que les besoins augmentent fortement avec l'arrivée de plus de 50 familles d'expatriés.

Les habitants mettent en oeuvre diverses mesures pour faire face à cette pénurie : en collectant de l'eau de pluie dans des citernes ou de grands réservoirs. Ils sont au nombre de 700 avec une capacité de 42 000 m³ leur permettant de limiter en partie cette forte pénurie.

Avec l'augmentation de la population et l'expansion urbaine, particulièrement à la périphérie du village, il devient urgent que chaque maison s'équipe d'un système de collecte des eaux pluviales ou pour stocker de l'eau amenées par tanks.

Pour faire face à la pénurie particulièrement durant l'été, les habitants achètent de l'eau à un prix très élevé acheminée par camion citerne ce qui constitue une importante charge financière

Cette pénurie se fait particulièrement sentir pour les habitats de la périphérie, éloignés du réseau d'eau

De nombreuses habitations ne disposent pas de suffisamment de capacités de stockage

Le réseau d'eau n'est pas en capacité de distribuer suffisamment d'eau, et les habitants doivent durant l'été attendre parfois plusieurs jours pour avoir accès au camion citerne, ce qui montre l'importance des besoins des habitants

Les habitants ont exprimé leur volonté de contribuer à hauteur de 50% des coûts la constructions de réservoirs souterrains.

13.-Durée du projet : 48 mois

4 phases annuelles –:

constructions de 20 citernes d'une capacité de 80 m³ pour chaque phase

14.- Coût d'une phase annuelle (20 citernes)

Coût estimé d'une citerne de 80 m. (5m*5m*3.2m) : 4050 €

Coût total pour 20 citernes 40 500 €

Coûts de conduite du projet :

Coordinateur de terrain spécialiste de construction de citernes, soit 6 mois par phase – 800 €/mois, soit 4 800 €

Frais (communications, transports...) : 150€/mois soit 900 €/phase

Administration et contrôle financier par AAA : 500€ par mois, soit 3 000 €/phase

Frais divers

15.- Subventions :

50% du coût de la citerne = 40 250 €

Prise en charge des coûts de gestion du programme :

16.- Financements pour 20 citernes annuelles :

Coût total par phase pour 20 citernes : 92 100 €

Bénéficiaires : 44% - 40 250 €

AFPS : 19% - 14 900 €

Autres financeurs (collectivités...) : 37% - 29 800 €

2.- Documents administratif

21.-INSTITUTION – Contact Information	
Arab Agronomist Association	Issa Elshatleh – Vice president
Legal status (NGO, municipality, etc.)	Non profit NGO
AAA Address	Palestine – Ramallah –Al Masyoun,, Edward Saeed st, Sabat building, 2nd floor Near Al-Rafedeen square (Legislative council) Al Nahda Street- PARC Buld- 3 th Floor
Phone number	00970 -2 – 2965769
Fax number	00970 -2 – 2965769
E-Mail	info@aaa-arc.org
Beit Dajan village council	Monjed Abu Jiesh – Village council president
Legal status (NGO, municipality, etc.)	Village council
Village council Address	Beit Dajan village centre
Phone number	0598904450
Fax number	N/A
E-Mail	monjed@pal-arc.org

22.- INSTITUTION – Bank Information	
Name of the account holder	Arab Agronomist Association
Bank	Egyptian Arab Land Bank
Address of the bank	P.O. Box. 565 Ramallah – West bank - Palestine
Account number	602818
IBAN number (Euro)	PS00ARLB000675020006028180019
Name of the account holder	
Bank	
Address of the bank	
Account number	
IBAN number	

3.- Documentation technique

31.-Informations générales		
Nature du projet	Construction de 80 citernes pour faciliter l'accès à l'eau des familles du village de Beit Dajan (Est de Naplouse)	
Domaine	Infrastructures pour l'eau domestique	
Localisation	village	village de Beit Dajan
	District	Gouvernat de Naplouse
Duration	4 ans	
Résumé	<p>Beit Dajan a été divisé en zone B et C. Environ 15 ha (38% de la surface de la commune) a été classée en zone B, dans laquelle l'Autorité Palestinienne a le contrôle complet en ce qui concerne les questions civiles, tandis que les autorités d'occupation ont la responsabilité des questions dites de Sécurité.</p> <p>Le reste du territoire communal a été classé en zone C, dans laquelle constructions et aménagements sont interdits sauf autorisation de l'Administration Israélienne. La grande majorité de la population de Beit Dajan vit en zone C</p> <p>La pénurie d'eau à Beit Dajan est le résultat de l'implantation des colonies et aux pratiques de l'occupation (destruction des ressources en eau, confiscation des eaux souterraines...etc) qui compliquent la vie des agriculteurs particulièrement dans cette région de l'Est de Naplouse où l'on trouve beaucoup de cultures irriguées.</p> <p>Le projet vise à équiper 160 familles (une citerne de 80 m³ pour deux familles comprenant en moyenne chacune 6 personnes) au profit d'environ 960 habitants bénéficiaires</p> <p>Ainsi, environ 6400 m³ d'eau de pluie pourront être collectées annuellement à la fin du projet.</p> <p>Chaque équipement créera environ 65 jours de travail</p>	
Bénéficiaires	<p>960 bénéficiaires familiaux directs ages de 1 mois à plus de 80 ans ou plus. Les enfants âgés de 1 mois à 16 ans forment 35% de la population concernée par le projet.</p> <p>Plus de 50 % des bénéficiaires sont des femmes au foyer responsable de famille</p>	
Objectifs du programme	<p>Objectif principal : aider les familles marginalisée de Beit Dajan à accéder à l'eau pour leur usage domestique.</p> <p>Objectif secondaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire les coûts d'approvisionnement en eau de ces familles 2. Améliorer l'hygiène et combattre les maladies 3. Créer des emplois temporaires bénéficiant à une jeunesse frappée par un très fort taux de chômage 	
Déroulement des Opérations	1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sélection des bénéficiaires 2. Publication du cahier des charges et sélection des fournisseurs <p>De nombreuses familles peuvent construire elle-même leur citerne, leur travail étant considéré comme leur apport. Le projet finance essentiellement les achats de matériel</p>
		<ol style="list-style-type: none"> 4. Faire appel à des entreprises pour le creusement des citernes (pas toutes, car certaines familles pourront exécuter les travaux de creusement elles-mêmes)

3. Construction de citernes	
Rôle des bénéficiaires	Les bénéficiaires recevront les aides et s'engagent payer leur contribution et à entretenir les citernes Certaines familles pauvres ne seront pas en mesure de payer leur contribution. Elles contribueront en travail à la construction des citernes et le matériel leur sera fourni.
Role des partenaires	AAA travaillera avec le Conseil Municipal de Beit Dajan comme principal partenaire AAA est chargé du contrôle technique et financier et adressera à l'AFPS l'ensemble des rapports techniques et financiers Un comité de pilotage sera créé avec l'ensemble des partenaires en vue de sélectionner les bénéficiaires et conduire les travaux
Risques	Le projet sera implanté en zone B, souvent proche de la zone C. Il n'y aura pas de risque de destruction par l'armée israélienne.

32.- Calendrier des opérations

Année	Année 1					
Mois	1	2	3	4	5	6
1. Sélection des bénéficiaires						
2. Publication des appels d'offre et sélection des fournisseurs						
3. Sélection des entreprises nécessaires pour le creusement des citernes						
4. Construction des citernes						

33. Conduite et évaluation du projet

Méthodes de suivi	Le Conseil Municipal de Beit Dajan mettra en place un Comité de pilotage composé de 4 personnes (2 pour chaque partenaire qui organisera la sélection des bénéficiaires et assurera le suivi des travaux Une réunion bi mensuelle se tiendra concernant la mise en oeuvre du projet
Evaluation finale	Tous les documents financiers seront traduits en anglais Un groupe ad hoc sera constitué avec les bénéficiaires afin de connaître leurs avis.

4.- Projet de budget

Projet annuel pour 20 citernes

Objet	Details	Total budget (Euro)	Contribution Porteur de projet	Contribution Beneficiaries €	% par catégorie
Construction de 20 citernes					
Fournitures	20 x 2013 €	40 260	40 260	0	80 500
Travaux en régie propre	20 x 2012 €	40 240	0	40 240	87%
Coûts généraux de conduite du projet					
Salaries					
Coordinateur spécialiste (Conseil municipal)	6 mois * 800 €	4 800	4 800	0	
Contrôle technique (AAA)	6 mois * 500 €	3 000	3 000	0	
Communication et transports coordinateur					
Transports, communication et frais divers	6 mois * 150 €	900	900	0	11 100
Visibilité des partenaires					
logos partenaires sur les citernes	20 placards * 25 €	500		500	12%
Frais administratifs					
Coûts administratifs AAA	6 mois x 250 €	1 500	1 500	0	
Papier, encre, locations, électricité et divers	6 mois x 150 €	900	900	0	
TOTAL 20 citernes		92 100	51 360	40 740	100
Objectifs de financement première année			AFPS	8 500	9%
			Collectivités	42 860	47%
			Bénéficiaires	40 740	44%
			TOTAL	92 100	100%

5- Documents graphiques

51 : le village de Beit Dajan

